

LE POINT DE VUE DE ARNAUD GOSSEMENT

Filière solaire : surchauffe ou douche froide ?

En matière d'énergie renouvelable aussi, les mots ont leur importance. Alors que le développement de la filière solaire était synonyme hier de croissance verte, il s'agirait aujourd'hui du résultat d'une spéculation qui mérite un coup de rabot sur les niches fiscales. Désormais, le gouvernement actionne tous les leviers pour prévenir une surchauffe de la filière et éviter que les objectifs du Grenelle (5.400 MW de puissance installée d'ici à 2020) ne soient... dépassés. Ce dont on pourrait pourtant se féliciter, à moins que l'ambition d'une part de 23 % d'énergies renouvelables dans notre consommation ne soit un horizon indépassable. Pour les opérateurs, si les objectifs sont clairs, les moyens pour les atteindre le sont beaucoup moins. Ainsi, pour la deuxième fois en un

Ce n'est pas tant la baisse des aides qui pose problème que l'instabilité des règles, qui pourrait nuire au développement de la filière.

an, les ministres de l'Economie et de l'Ecologie viennent d'annoncer une nouvelle baisse - de 12 % - des tarifs d'achat de l'électricité d'origine solaire, ainsi qu'un plafonnement annuel du volume de courant acheté. Les tarifs en question pourraient encore être réformés à la suite d'une concertation annoncée à l'automne. De même, les dispositifs fiscaux comme le crédit d'impôt développement durable sont remis en cause et le code de l'urbanisme a été augmenté de dispositions rendant plus contraignantes les conditions d'installation des panneaux solaires. Au final, ce n'est pas tant la baisse des aides qui pose problème que la manière - par secousses - dont elle intervient. Ce flot de textes et cette instabilité de la règle de droit pourraient nuire au développement économique de la filière. A la surchauffe d'hier pourrait succéder une douche froide pour les opérateurs, qui n'auront pas tous

les reins financiers et juridiques suffisamment solides pour s'adapter à ces montagnes russes et convaincre les banquiers d'investir dans ce climat d'incertitude. Les collectivités locales aussi sont confrontées à de nombreuses difficultés dans le montage contractuel de leurs projets énergétiques alors que la loi Grenelle II encourage leur intervention. Certes, il faut protéger la facture du consommateur. Mais la déclaration du contribuable appelé à financer le démantèlement des centrales nucléaires et le stockage de leurs déchets ne mérite pas moins d'attention. En réalité, comme pour l'éolien, le problème est d'ordre culturel.

Nos dirigeants ont du mal à se défaire d'une conception centralisée, étatisée et monopolistique de notre modèle énergétique nucléaire, héritée des Trente Glorieuses. Pour beaucoup, alors que l'atome est chose sérieuse, l'énergie renouvelable relève encore d'un folklore dont on peut se passer en période de rigueur budgétaire... au risque de violer nos engagements pris à Bruxelles sur la libéralisation du marché et la suppression des contraintes qui pèsent sur les opérateurs alternatifs. Au risque aussi d'une fuite des cerveaux verts, c'est-à-dire de tous ces jeunes actifs qui veulent travailler dans les secteurs de l'énergie propre et que nous sommes en train de décourager. Pour en sortir, il faut changer de lunettes et modifier la gouvernance de la filière. Il convient d'abord d'améliorer, de clarifier et de simplifier notre cadre juridique s'agissant des garanties de qualité dont doit bénéficier le consommateur, des conditions d'intégration environnementale et urbanistique des installations solaires et de la sécurité juridique à laquelle ont droit les opérateurs. A défaut, comme pour l'éolien, le débat sur l'avenir du solaire aura lieu dans les prétoires. Parallèlement, il faut en finir avec le lobbying de couloir et associer tous les acteurs concernés, sur le modèle de la « gouvernance à 5 » du Grenelle, pour que des décisions sur le long terme soient prises.

Arnaud Gossement est avocat, spécialiste du droit de l'environnement et de l'énergie.

LE POINT DE VUE DE FRÉDÉRIC DIMANCHE, BRICE DUTHION, BENOÎT MEYRONIN, LAURENT QUEIGE

Le pavillon de la France à Shanghai, symbole du déclin français

Pendant que Jules Verne imaginait les confins d'un monde nouveau, la France de la seconde moitié du XIX^e siècle rêvait son avenir en célébrant notamment le progrès technologique. Le chemin de fer entrait dans chaque village, véhiculant le message d'une république une et indivisible, fière et pacifiée, volontairement tournée vers un avenir commun. Les cinq Expositions universelles tenues à Paris entre 1855 et 1900 remodelèrent la Ville lumière, façonnant des paysages urbains et érigeant des monuments comme culte ultime à la modernité. Certains (tour Eiffel, Grand et Petit Palais, métropolitain) symbolisent encore Paris, voire le pays tout entier.

La France semble dépassée et hors du coup. Seuls quelques-uns

histoire et d'un lointain âge d'or, celui des mondes des présidents Faure, Coty ou Pompidou, celui d'une innovation figée pour l'éternité à l'époque gaullienne.

Que retenir du pavillon français et de son message au monde ? Sa forme rectangle ne séduit pas, comme corsetée dans un treillis de jardin minéral que seule la nuit viendrait réveiller. Une lumière vive l'éclaire alors, un peu comme la France éclairait le monde lors du Grand Siècle ! Et puis son projet de déambulation autour du thème de « la ville sensuelle ». Nous avons descendu le dénivelé du pavillon comme pénitents vers les Enfers, les sens en éveil mais rarement stimulés, encore moins surpris.

Gastronomie et patrimoine sont au cœur du concept de notre pavillon. Innovant, non ? Mais quel autre message d'au-